

Image not found or type unknown



Privilege decisionnel d'un maire

Par **dreff**, le **17/09/2008** à **08:55**

Bonjour.

Un maire peut-il décider d'accorder à titre exceptionnel un certificat d'urbanisme si suite à une demande justifiée d'un propriétaire il constate que le plan de zonage n'est pas cohérent. Peut-il faire modifier la partie erratique de ce plan. D'une façon plus étendue quelle est l'autorité d'un maire en matière d'urbanisme.

Merci pour la réponse, car je constate aujourd'hui que d'une commune à une autre l'autorité n'est pas la même et laisse beaucoup de place à l'arbitraire.